

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-193 du 07 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUE,
M. G. CUVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Objet : Contrat Enfance Jeunesse – Orientations Période 2013/2016

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les Intercommunalités étaient engagées avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais dans une démarche de contractualisation, au titre des actions en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Monsieur le Président rappelle ensuite le diagnostic social engagé en ce début d'année, à la suite de la fusion des trois territoires, pour déterminer les orientations d'un nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS pour la période 2013/2016.

Monsieur le Président fait part des conclusions de ce diagnostic et propose d'arrêter les orientations du nouveau contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président précise que ces orientations sont le fruit d'une profonde réflexion de la Commission « Enfance Jeunesse » qui s'est nourrie des conclusions du diagnostic et des actions déjà engagées sur le territoire.

✓ **Au titre du Relais Assistantes Maternelles :**

Poursuite des ateliers déjà existants et création d'un nouvel atelier sur le site de la Commune de VAULX-VRAUCOURT, entraînant une augmentation de 15 % des animations proposées aux Assistantes Maternelles.

Création de 0,4 ETP supplémentaires pour permettre d'animer les 8 ateliers proposés.

✓ **Multi-Accueils :**

Arrêt de l'itinérance sur le territoire du Sud Arrageois et création d'un point Multi-Accueil sur la Commune de CROISILLES.

Développement d'une troisième structure sur le territoire qui serait positionnée à HERMIES.

Création de 0,6 ETP,

✓ **Ludothèque :**

Développement de l'action Ludothèque et territorialisation des actions de la Ludothèque d'HERMIES sur l'ensemble des communes du territoire.

Passage de 243 heures à 800 heures de fonctionnement avec une implication d'animations hors les murs et la volonté d'une itinérance de la structure.

✓ **Parentalité :**

Développement des temps de rencontre Parents/Parents et Parents/Enfants.

Maintien de l'action Vacances/familles et de la Fête du Jeu en Famille.

Rapprochement avec la Maison des Habitants de CROISILLES.

✓ **Accueils de Loisirs :**

Maintien des 7 structures de loisirs sur l'ensemble du territoire.

Suppression du Centre de Loisirs de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.

Développement des Centres de Loisirs de BERTINCOURT et d'HERMIES pendant les petites vacances et les mercredis.

Harmonisation des tarifs.

✓ **Accueil Jeunes :**

Maintien d'un seul Point d'Accueil Jeunes à BAPAUME.

Délocalisation de l'animation avec la mise en place d'ateliers « Sports et Découverte » sur l'ensemble du territoire.

Harmonisation des tarifs.

✓ **Séjours :**

Maintien de deux séjours en hiver et de deux séjours en été

Passage d'un volume de 250 places à 300 places offertes.

Harmonisation des tarifs.

✓ **Coordination B.A.F.A. :**

Financement de 40 places de formation BAFA (20 en base et 20 en perfectionnement) étalées sur les deux années.

Prise en charge des frais de base BAFA à hauteur de 70 % après le stage pratique.

Prise en charge des frais à hauteur de 50 % avant le stage de perfectionnement afin de faciliter la fin des formations des animateurs.

Maintien de 2,4 E.T.P. pour assurer la coordination de l'ensemble du fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les conclusions du diagnostic « Enfance Jeunesse » réalisé sur le territoire par la Société E2I,
- d'approuver les orientations proposées par la Commission « Enfance Jeunesse »,
- d'autoriser Monsieur le Président à négocier avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais le nouveau contrat « Enfance Jeunesse »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce nouveau contrat.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

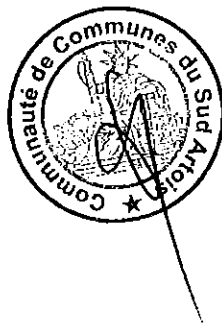
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 07 Novembre 2013 et transmission
en Préfecture le 07 Novembre 2013

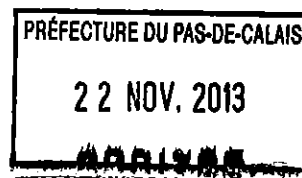
Le Président,

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Jean-Paul DELEVOYE.



2013-193- 07/11/2013
DEL CONTRAT ENFANCE JEUNESSE